



Commune de Dully

Dully, le 17 mai 2021

## Préavis municipal N° 3 du 23 juin 2021

### Ch. d'Es Grands-Champs - Création d'un ralentisseur

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Dans le cadre de sa politique de tranquillisation de la circulation et pour donner suite aux demandes de l'Association Es Grands-Champs, la Municipalité présente à votre Conseil une demande de crédit de CHF 26'000.-- pour la réalisation d'un dispositif ralentisseur au Ch. Es Grands-Champs.

#### Etude

Dans un premier temps, la Municipalité a étudié, en collaboration avec la DGMR<sup>1</sup>, la possibilité d'instaurer une limitation à 30 km/h.

Dans le cadre de cette étude, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Réalisation d'une campagne de comptage (vitesse, nombre de véhicules) en mars 2021 afin de déterminer de manière précise le comportement des usagers. Les mesures ont montré que 85% des véhicules ne dépassent pas les 40 km/h ;
- Demande d'avis auprès de la Sous-commission de limitation de vitesse pour instaurer une zone 30 km/h.

A la suite de ces démarches, et après discussion avec la DGMR et la Sous-commission, il a été décidé de renoncer à la mise en place d'une zone 30 km/h, notamment pour les raisons suivantes :

- Sans aménagements particuliers (obstacles), le but ne serait pas atteint ;
- La demande des habitants n'est pas d'avoir une limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h mais une tranquillisation du trafic ;
- Les coûts d'équipement (signalétique, rétrécissement de la chaussée, etc.) seraient trop important.

Compte tenu de ces points, la DGMR a conseillé de créer un dispositif ralentisseur au début du Ch. d'Es Grand-Champs.

C'est cette solution qui fait l'objet du présent préavis.

---

<sup>1</sup> Direction générale de la mobilité et des routes, une entité du Département des infrastructures et des ressources humaines

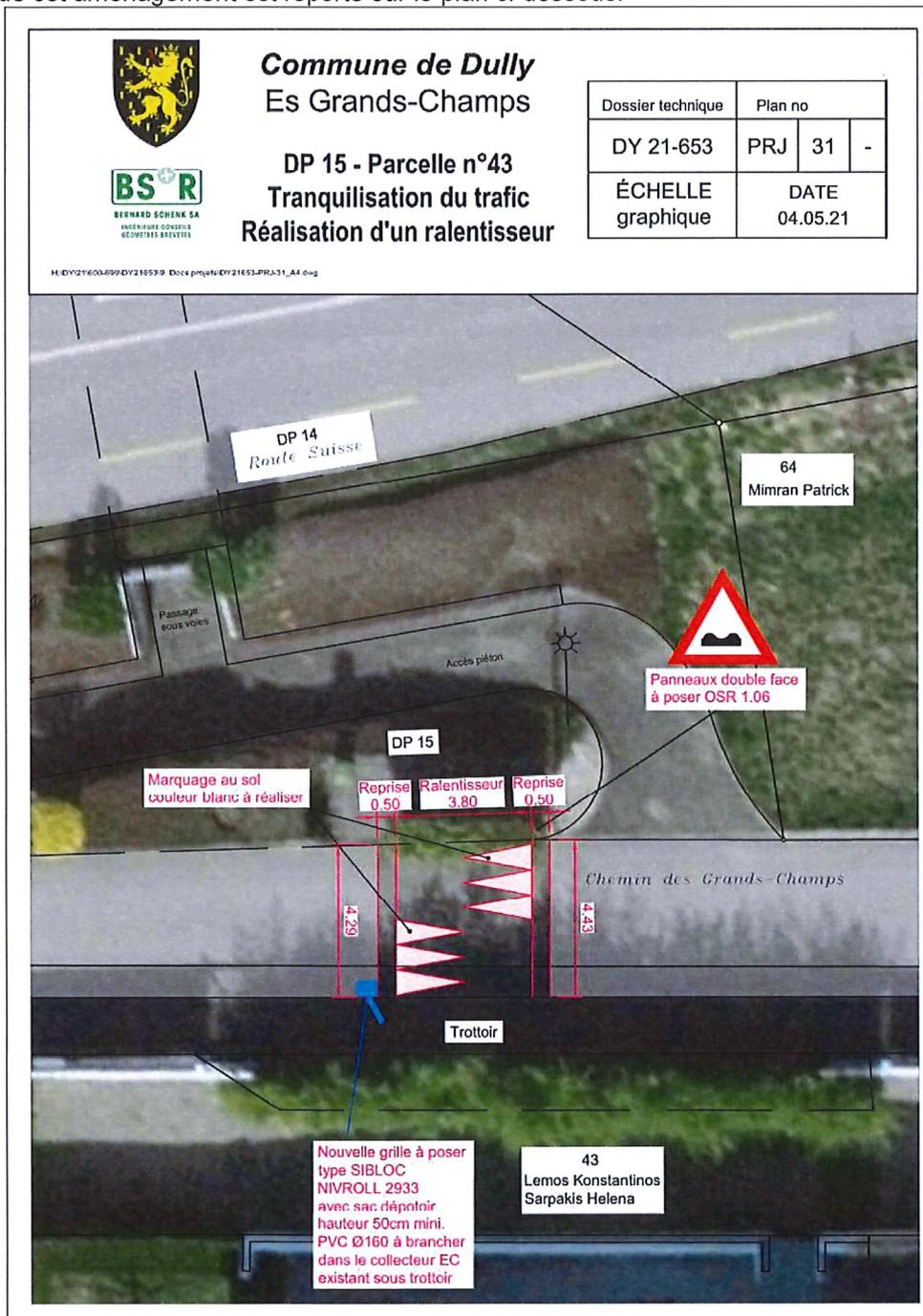
## Description des travaux proposés

Les travaux envisagés consistent en l'installation d'un seuil ralentisseur au début du Ch. d'Es Grands-Champs (face au n° 4).

Cet équipement a les caractéristiques suivantes :

- longueur 4.8 m., intégralement bombé (pas de plateau).;
- utilisation de toute la largeur de la chaussée (4.35 m. env.);
- hauteur à l'axe env. 9 cm.;
- reprise des eaux de ruissellement par la création d'une nouvelle grille de route;
- marquage et signalisation réglementaire.

Le détail de cet aménagement est reporté sur le plan ci-dessous.



## Devis estimatif des travaux

Les montants ci-dessous sont calculés sur la base de demandes d'offres effectuées auprès d'entreprises spécialisées.

Génie-civil	CHF	15'000.--
Marquage et signalisation	CHF	1'700.--
honoraires : phase d'étude	CHF	2'500.--
phase d'exécution	CHF	1'500.--
Enquête publique et demandes d'autorisations	CHF	1'000.--
Divers et imprévus (env. 10% du montant des travaux)	CHF	<u>2'441.15</u>
Total estimé des travaux HT	CHF	24'141.15
TVA 7.7%	CHF	<u>1'858.85</u>
<b>Total estimé des travaux TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>26'000.--</b>

Ce projet sera financé par la trésorerie courante et amorti au maximum sur 30 ans, conformément à la loi.

### Planification

Sous réserve d'approbation du présent préavis par votre Conseil, les travaux peuvent débuter en août 2021, en même temps que les travaux de goudronnage prévus au Ch. du Pralet à la hauteur de la place du Village. Ils devraient durer deux semaines environ.

Durant les travaux, l'accès sera maintenu.

### Aspects fonciers

Les travaux prévus s'inscrivent en partie à l'intérieur du domaine public communal et, pour une plus petite partie, sur la parcelle n° 43 dans l'emprise de la servitude de passage à pieds et pour tous véhicules en faveur de la Commune.

### Aspects du développement durable

Le financement et la planification aujourd'hui de mesures régulières d'entretien des voiries permettent de prolonger la durée de vie des infrastructures. Le projet présenté ici est en adéquation avec une gestion parcimonieuse des finances communales.

### Dimension sociale

Dans un contexte économique plus tendu, il est important que les collectivités publiques investissent dans leurs infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité. Dans ce projet, ce sont plusieurs entreprises, dont la plupart locales, qui sont et seront sollicitées.

### Dimension environnementale

Les mesures constructives prévues permettront la sauvegarde de ressources naturelles (graviers) et l'élimination de matériaux en décharge contrôlée, ceci en recyclant les encaissements et matériaux récupérés jugés conformes.

## Conclusion - Demande d'approbation

Ce projet amène une réponse concrète et simple à une demande des habitants du Ch. d'Es Grands-Champs. Il entre dans le cadre de la politique municipale en matière de sécurisation des cheminements.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 3 du 23 juin 2021,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour étudier ce préavis,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits ci-dessus pour un montant estimé de CHF 26'000.-- TTC;**
- **d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur la trésorerie courante;**
- **d'autoriser la Municipalité à amortir le coût des travaux sur une durée maximale de 30 ans.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

  
F. Mani



Le Secrétaire rempl. :

  
JN Grau